



## MACHINISME AGRICOLE

### Mesurez-vous les risques ?

Codes de la Route, code du Travail et Rural...Engagements et responsabilités de l'expert

## Programme

#### La mise en conformité des matériels agricoles

- les nouvelles directives et leurs conséquences
- contraintes techniques
- contraintes légales sur les plans civil et pénal
- conséquences pour les exploitants, assureurs, réparateurs et experts

#### Contrats d'assurance des matériels mis en conformité et expertise

- spécificités nouvelles du contrat d'assurance
- l'expert face aux évolutions : attitude, actions
- le point de vue des compagnies d'assurance

## Formation continue Spécialités

#### Objectifs

- Prendre en compte et mettre en application les nouvelles directives européennes, dans le cadre de l'expertise des agroéquipements

#### Public concerné

- Expert en automobile confirmé exerçant sur le Machinisme Agricole

#### Prérequis

Aucun

#### Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé en salle
- Analyse de documents
- Etude de cas sur matériels
- Guide de mise en conformité du CEMAGREF (remis au stagiaire)
- Documentation stagiaire
- Questionnaire d'évaluation

**Attestation individuelle de fin de formation** délivrée au participant à l'issue du stage

#### Animateurs

S. DESEAU

Conseiller machinisme de la Chambre d'Agriculture du Loiret

J. SCHERPEREEL ou Jean-Michel SINTIVE  
Experts en automobile, spécialistes du matériel agricole

Emmanuel CARRIÉ

Cadre de la Caisse Centrale GROUPAMA

#### Effectifs

12 participants

#### Durée

2 jours (16 heures)

#### Lieu

Montargis (45)

IFOR2A Institut de Formation associée à l'Automobile

43, rue des Plantes – 75 014 PARIS

T. 01 45 40 81 92 – F. 01 40 09 01 23

ifor2a@anea.fr – [www.anea.fr/ifor2a](http://www.anea.fr/ifor2a)

SASU au capital de 150 000 € - RCS Paris 497 640 441 00018

N° de déclaration d'existence : 11 75 368 04 75